



Réponse du Ministre du Travail à la question parlementaire N°1617 du 2 décembre 2024 de l'honorable Député Marc BAUM concernant « Grève des employés d'un club de football luxembourgeois sur fond de salaires impayés »

Question N°1 : L'ITM a-t-elle été saisie d'une plainte de la part d'employé.e.s du club de football mentionné ci-dessus ? Dans l'affirmative, l'ITM a-t-elle donné suite à cette plainte voire a-t-elle déjà effectué des contrôles de l'employeur en question dans ce contexte ?

L'ITM a reçu cinq plaintes de cinq différents salariés concernant le club de football en question en 2024 pour non-paiement de salaires (sur plusieurs mois).

Un dossier a été clôturé car le plaignant ne remplissait pas les critères pour être considéré comme salarié (sont à considérer comme des salariés, les sportifs ou entraîneurs qui exercent cette activité à titre principal et régulier **et/ou** dont la rémunération dépasse le seuil prévu par la loi).

En ce qui concerne deux dossiers, il n'y a pas eu de réaction suite à l'injonction de l'ITM ; une amende a donc été prononcée pour un montant de 4.000 euros.

Deux dossiers sont toujours en cours de traitement.

Question N°2 : L'ITM a-t-elle déjà constaté des irrégularités en matière de droit du travail lors d'un contrôle périodique antérieur de cet employeur ?

Non, l'ITM n'a pas constaté des irrégularités en matière de droit du travail lors d'un contrôle périodique antérieur de cet employeur.

Question N°3 : L'ITM s'est-elle autosaisie ou compte-elle s'autosaisir dans ce dossier pour enquêter sur l'ampleur des irrégularités au vu de sa mission qui consiste à constater les infractions et à mettre fin aux situations en contradiction avec les dispositions légales ?

Suite à une plainte, l'ITM effectue toujours un contrôle.

Un contrôle englobe l'intégralité des aspects concernant les dispositions légales des conditions de travail et sécurité et santé au travail. Tout en sachant que deux dossiers sont toujours en cours de traitement.

Luxembourg, le 8 janvier 2025

(s.) Georges MISCHO
Ministre du Travail